

Montpellier, le 6 mai 2026

**PPL n° 1943 sur la protection des adultes vulnérables : Mélanie PARNOT, avocate et présidente de Droits Quotidiens Legal Tech, publie une analyse complète et propose 19 amendements à la disposition des députés**

---

**À l'approche de l'examen en séance publique de la proposition de loi n° 1943 visant à moderniser la protection juridique des majeurs, Mélanie PARNOT, avocate experte en droit des mesures de protection et présidente de Droits Quotidiens Legal Tech, rend publiques une analyse approfondie du texte et dix-neuf propositions d'amendements transmis à l'ensemble des députés.**

---

### **Une réforme attendue, examinée très prochainement**

Déposée le 14 octobre 2025 à l'Assemblée nationale par Mme Annie VIDAL, députée, avec 52 cosignataires pluripartisans (EPR, LR, Démocrates), la **proposition de loi n° 1943** entre dans sa phase décisive. Après examen en commission des lois le mercredi 6 mai 2026, elle sera discutée en **séance publique à l'Assemblée nationale le lundi 11 mai 2026**.

Ce texte, qui s'inscrit dans la continuité de la loi fondatrice du 5 mars 2007 et des réformes ultérieures, entend combler des lacunes persistantes du droit de la protection juridique des majeurs. Il intervient dans un contexte démographique inédit : le vieillissement de la génération du baby-boom et l'allongement de la durée de vie font de la protection des adultes vulnérables un enjeu de société croissant, illustré par les 43 326 habilitations familiales prononcées en 2024, soit 39,9 % des nouvelles mesures de protection.

En neuf articles, la PPL n° 1943 modernise la gestion patrimoniale des personnes protégées, élargit le champ d'intervention du mandat de protection future (MPF) et de l'habilitation familiale, et corrige plusieurs incohérences du droit positif.

### **Une analyse article par article publiée dans *Le Village de la Justice***

Pour alimenter le débat parlementaire, Mélanie PARNOT a publié le 4 mai 2026 dans *Le Village de la Justice* une **analyse complète et détaillée de la PPL n° 1943**, article par article. Cette contribution doctrinale examine les innovations du texte — notamment la création du mandat de protection future aux fins d'assistance, calqué sur le niveau de la curatelle, ou encore l'élargissement du cercle des personnes pouvant exercer une habilitation familiale — mais identifie également ses limites et les points de vigilance pour les praticiens.

L'article formule en outre une analyse motivée des 55 amendements déposés, afin d'éclairer les parlementaires sur la portée technique et pratique des modifications envisagées.

**Lire l'analyse complète :** <https://www.village-justice.com/articles/tout-savoir-sur-proposition-loi-1943-sur-reforme-droit-des-mesures-protection,57296.html>

### **19 amendements mis librement à disposition des députés**

Allant au-delà du commentaire, Mélanie PARNOT a rédigé **19 propositions d'amendements**, disponibles en téléchargement libre et mis à la disposition de l'ensemble des groupes parlementaires.

Ces amendements s'articulent autour de **cinq thèmes** :

1. **Sauvegarde de justice** (amendements A1 à A3)
2. **Désignation anticipée d'un protecteur** (amendements A4 et A5)
3. **Mandat de protection future** (amendements A6 à A13)
4. **Articulation avec le régime matrimonial** (amendements A14 et A17)
5. **Corrections techniques et légistiques** (amendements A15, A16, A18 et A19)

Télécharger les amendements :

[https://droitsquotidiensasbl.sharepoint.com/:b:/g/IQCkYQoKP5CJS7y6xcdpoAb3AR\\_vGN1y5YZ7841tpHA\\_kzM?e=nbPIT3](https://droitsquotidiensasbl.sharepoint.com/:b:/g/IQCkYQoKP5CJS7y6xcdpoAb3AR_vGN1y5YZ7841tpHA_kzM?e=nbPIT3)

### Citation de Mélanie PARNOT

« La PPL n° 1943 est un texte sérieux, techniquement solide, qui apporte des réponses concrètes à des dysfonctionnements que les praticiens connaissent bien. Mais une réforme de cette ampleur mérite d'être pleinement aboutie. C'est pourquoi j'ai souhaité mettre à disposition des parlementaires de tous bords une série d'amendements directement opérationnels, rédigés à partir des situations rencontrées quotidiennement dans ma pratique professionnelle et au contact des familles. Mon objectif n'est pas politique : il est de faire en sorte que ce texte, au moment où il sort de l'Assemblée nationale, soit le meilleur possible pour les centaines de milliers de personnes vulnérables et leurs proches qui en seront les premiers bénéficiaires. »

— **Mélanie PARNOT**, avocate experte en droit des mesures de protection, présidente de Droits Quotidiens Legal Tech

### À propos de Droits Quotidiens Legal Tech




**Droits Quotidiens Legal Tech** est une société par actions simplifiée de l'économie sociale et solidaire (ESS), fondée par Mélanie PARNOT et dont le siège social est établi à la Halle de l'innovation de Montpellier (10 place Françoise Héritier, 34000 Montpellier). Sa mission : contribuer à un meilleur accès au droit pour tous les citoyens, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables.

La société est notamment à l'origine des plateformes **Alix.accompagne** et **Alix.patrimoine**, dédiées au mandat de protection future et à l'anticipation de la perte d'autonomie. Depuis plus de six ans, Droits Quotidiens Legal Tech forme les professionnels de santé, du droit et du secteur médico-social aux enjeux de la protection juridique des majeurs, à travers des formations, des webinaires et des conférences déployés sur l'ensemble du territoire national.

En complément de la présente démarche parlementaire, Droits Quotidiens Legal Tech publie sur son site un article de synthèse résumant les enjeux de la PPL n° 1943 et la démarche citoyenne engagée, accessible via ce lien :

<https://www.droitsquotidiens.tech/contribution-de-droits-quotidiens-legal-tech-a-la-proposition-de-loi-n1943-visant-a-reformer-le-droit-des-mesures-de-protection-des-adultes-vulnerables/>

### Contact presse

**Mélanie PARNOT** Présidente — Droits Quotidiens Legal Tech Avocate au Barreau — Cabinet IPARME  [m.parnot@droitsquotidiens.fr](mailto:m.parnot@droitsquotidiens.fr)  06 79 88 05 40 / 04 67 58 52 09  
 [www.droitsquotidiens.tech](http://www.droitsquotidiens.tech)

Le dossier législatif complet de la PPL n° 1943 est consultable à l'adresse : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/\\_moderniser\\_simplifier\\_protection\\_juridique\\_majeurs\\_17e](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/_moderniser_simplifier_protection_juridique_majeurs_17e)